**Ai-je besoin d'un ticket t+ ou d'un billet origine-destination ?**

Mis à jour le 20 août 2024

Vous avez un trajet à faire et vous souhaitez savoir si vous avez **besoin d'un ticket t+**ou d'un **billet Origine-Destination** ?

**Ticket t+**

Le ticket t+ est un billet de transport valable pour les trajets effectués dans les zones intra-muros (principalement Paris et les petites couronnes). Il est adapté pour les trajets suivants :

* RER et trains **dans Paris uniquement** (zone 1) ;
* Métro (tout le réseau sauf la station Aéroport d'Orly sur la ligne 14) ;
* Bus et tramways dans toute l’Île-de-France (sauf T11, T12, T13) ;
* Funiculaire de Montmartre.

**Exemples d’utilisation du ticket t+** :

* Un trajet en métro de la station Gare du Nord à la station Vincennes.
* Un trajet en bus de la Défense à la Gare de Lyon.
* Un trajet en tramway de Porte de Vincennes à Saint-Denis.

À savoir : si un Ticket t+ est suffisant pour votre trajet alors [**Navigo Liberté +**](https://www.iledefrance-mobilites.fr/titres-et-tarifs/detail/liberte-plus)**est également suffisant**.

**Billet Origine-Destination**

Le billet Origine-Destination, en revanche, est utilisé pour des trajets spécifiques en RER ou train Transilien qui vont au delà de Paris (zone 1), c’est-à-dire pour des trajets entre deux gares situées en dehors de Paris ou entre Paris et une autre ville de la région Île-de-France.

**Exemples d’utilisation du billet Origine-Destination** :

* Un trajet en RER de la station Gare du Nord à la station Vincennes.
* Un trajet en train de la Gare de Lyon à Fontainebleau-Avon.
* Un trajet en RER de la station Aulnay-sous-Bois à la station Saint-Germain-en-Laye.

**En résumé**

* Utilisez un **ticket t+** pour les déplacements en métro, bus, tramway, ou RER à l’intérieur de Paris.
* Utilisez un **billet Origine-Destination** pour les trajets en RER ou train qui impliquent des déplacements entre différentes villes ou au-delà des zones 1-2.

**Vous avez un doute ?**Il est possible d'utiliser le [**calculateur d'itinéraire**](https://me-deplacer.iledefrance-mobilites.fr/itineraire) afin d'obtenir la réponse pour votre trajet. La vidéo ci-dessous vous explique comment faire.

\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_

**Comment sont calculés les itinéraires proposés ?**

**Les trajets en transport en commun** sont calculés à partir de vos options de voyage et grâce aux horaires prévus fournis par les transporteurs et actualisés chaque semaine.

En cas de perturbation interrompant le trafic, un trajet évitant la ligne ou la station impactée est proposé.

**Les trajets à pied** s’appuient sur les données de cheminement de l’IGN. Les trajets à vélo sont calculés par le service partenaire Géovélo.

**Les trajets en covoiturage**sont calculés par nos partenaires en fonction de la demande et des offres dont ils disposent.

\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_

**Pourquoi l’itinéraire proposé peut s’avérer différent de celui réalisé dans la pratique ?**

Mis à jour le 26 novembre 2020

Les itinéraires proposés sont calculés grâce aux horaires prévus qui sont soumis aux aléas de circulation.  
  
Si vous avez lancé un calcul d’itinéraire pour préparer un futur déplacement, nous vous conseillons de vérifier votre trajet juste avant votre déplacement pour vous assurer que le trafic est normal.

\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_

**Comment rechercher mon itinéraire depuis l'application ?**

Mis à jour le 05 décembre 2023

Pour réaliser une recherche d'itinéraire sur l'application, il faut renseigner sa destination dans la barre de recherche "Rechercher un itinéraire" en haut de l'écran d'accueil. Une fois sa destination saisie ou sélectionnée, il est possible de modifier son lieu de départ ou d'arrivée ainsi que ses options de voyage (heure et date de départ ou d'arrivée, modes, vitesse de marche, accessible en fauteuil roulant, etc.).  
  
La recherche est lancée en appuyant sur le bouton "Rechercher". L'application affiche plusieurs solutions dont le détail est accessible après avoir choisi son trajet.

Il est également possible de sélectionner un lieu directement depuis la carte présente dans la page d’accueil de l’application. Il vous suffit pour cela d’appuyer sur l’aperçu de la carte, puis de défiler dessus avant d’appuyer de nouveau sur l’endroit de votre choix (gare, arrêt ou adresse). Vous pourrez ensuite choisir ce lieu comme point de départ ou d’arrivée de votre recherche d’itinéraire.

\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_

**Comment modifier ma date de déplacement ?**

Mis à jour le 05 décembre 2023

Depuis la page de recherche d'un itinéraire, il est possible de déplacer rapidement votre trajet de +10mins ou de -10mins, ou de modifier soit la date et l'heure de départ, soit de fixer une date et heure d'arrivée à destination. Les trajets qui seront proposés tiendront compte de cette sélection.  
  
La recherche d'un itinéraire n'est disponible que sur une date dans les trois semaines à venir.

\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_

**Comment puis-je personnaliser ma recherche en évitant un arrêt ou une ligne ?**

Mis à jour le 05 décembre 2023

Depuis la page de recherche d'itinéraire, il est possible de sélectionner vos modes de transport privilégiés en les cochant ou les décochant grâce au bouton de paramétrage en haut à droite de l'écran.

La fonctionnalité permettant d'éviter spécifiquement un arrêt ou une ligne se situe dans la page de résultat de la recherche d'itinéraire, il suffit de le spécifier depuis une étape de la feuille de route détaillée en cliquant sur le bouton "plus d'actions sur cette étape" (« … »). Une fois ce choix fait, de nouveaux trajets sont proposés évitant la ligne ou l'arrêt sélectionné.

\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_

**Comment visualiser le plan de quartier pour localiser la destination de mon trajet ?**

Mis à jour le 05 décembre 2023

Depuis le détail de la feuille de route (la page qui s'affiche lorsque vous choisissez une option d'itinéraire pour votre trajet), sur les étapes de marche à pied, il convient de cliquer sur le bouton "Plan" représenté par une icône de carte routière ou le bouton "plus d'actions sur cette étape" ("…") afin d'afficher le plan de quartier de l'étape à pied.

\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_

**Pourquoi ai-je obtenu un itinéraire piéton ?**

Mis à jour le 05 décembre 2023

Dans le cadre de son initiative pour la mobilité douce, Île-de-France mobilités a décidé de mettre en avant une mobilité trop souvent mise de côté par les organismes de transports, la fonctionnalité de transport piéton.

Ainsi, vous retrouvez une option d'itinéraire piéton lorsque cela est possible, vous permettant de faire le choix d'un déplacement moins polluant et meilleur pour votre santé.